# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Clear Image Glass & Surface Cleaner

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

: Clear Image Glass & Surface Cleaner

Code du produit

: 092

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Type de produit

Aérosol.

### <u>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</u>

Utilisations identifiées	Util	isations	ident	ifiées
--------------------------	------	----------	-------	--------

Nettoyant Verre & Surface

Total yark vone a canada				
Utilisations non recommandées	Raison			
Pour usage industriel et institutionnel seulement	-			

Données relatives au fournisseur

: Betco Corporation

1690 Huron Church Road, Suite 169

Windsor ON N9C0AC CA

400 Van Camp Road

Bowling Green, OH 43402 US

www.betco.com 888-462-3826

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: Chemtrec (800) 424-9300 24 hour

### Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

**Prévention** 

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

**Intervention** : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 1/13 précédente

### Section 2. Identification des dangers

**Stockage** 

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination

: Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire

 Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue : 3%

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë

inconnue: 3%

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Butoxy-2 éthanol	1 - 5	111-76-2
ethanol	1 - 5	64-17-5
Propane	1 - 5	74-98-6

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 2/13 précédente

### Section 4. Premiers soins

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

: Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

### **Voir Information toxicologique (section 11)**

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs** 

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs** 

inappropriés

: Aucun connu.

#### Dangers spécifiques du produit

: Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication Version : 3.01 : 2/5/2021 3/13 précédente

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** 

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 4/13 précédente

### Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Butoxy-2 éthanol	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 97 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018). TWA: 20 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). TWA: 20 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 20 ppm 8 heures. VEMP: 97 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.
ethanol	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1880 mg/m³ 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1880 mg/m³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

STEL: 1000 ppm 15 minutes.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

STEL: 1000 ppm 15 minutes.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

TWA: 1000 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]. Potentiel explosif.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Propane

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

#### Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision Date de publication : 9/23/2021 : 2/5/2021 Version : 3.01 6/13 précédente

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

#### Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

### Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

### **Protection respiratoire**

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

: Liquide. [Gaz comprimé.] **État physique** 

Couleur Clair. Incolore. Odeur : Caractéristique. : Non disponible. Seuil olfactif

pН : 10 à 11

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: -104.4°C (-155.9°F)

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz) Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

: Non disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible.

**Densité relative** : 0.964

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible. : Non disponible. Coefficient de partage n-

octanol/eau Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

: Non disponible.

Température de décomposition

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication Version : 3.01 : 2/5/2021 7/13 précédente

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Viscosité Temps d'écoulement

(ISO 2431)

Non disponible.Non disponible.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation
Chaleur de combustion : 3.727 kJ/g

### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Non disponible.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	450 ppm 220 mg/kg 250 mg/kg	4 heures -
ethanol	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat	124700 mg/m³ 7 g/kg	4 heures

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Butoxy-2 éthanol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
ethanol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	milligrams 100	_

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 8/13 précédente

### Section 11. Données toxicologiques

			microliters	
Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500	-
			milligrams	
Peau - Léger irritant	Lapin	-	400	-
			milligrams	
Peau - Modérément	Lapin	-	24 heures 20	-
irritant			milligrams	
	Peau - Léger irritant Peau - Modérément	Peau - Léger irritant Lapin  Peau - Modérément Lapin	Yeux - Hautement irritant Lapin - Peau - Léger irritant Lapin - Peau - Modérément Lapin -	Peau - Léger irritant Lapin - 400 milligrams Peau - Modérément Lapin - 24 heures 20

### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### <u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

### **Cancérogénicité**

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Propane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Butoxy-2 éthanol	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 9/13 précédente

### Section 11. Données toxicologiques

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

**Effets immédiats** 

: Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

Non disponible.

### Section 12. Données écologiques

### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 800000 μg/l Eau de mer Aiguë CL50 1250000 μg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Menidia beryllina	48 heures 48 heures 96 heures
ethanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Artemia franciscana - Larve	96 heures 48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Ulva pertusa	4 jours 96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines

### Persistance et dégradation

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 10/13 précédente

### Section 12. Données écologiques

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Butoxy-2 éthanol	0.81	-	faible
ethanol	-0.35	-	faible
Propane	1.09	-	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

### Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE	AEROSOLS, FLAMMABLE	AEROSOLS, FLAMMABLE	AÉROSOLS	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe de danger relative au transport	2.1	2.1	2	2.1	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

**Autres informations** 

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 11/13 précédente

### Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des

marchandises dangereuses: 2.13-2.17 (Classe 2)

Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5

Classification pour le DOT : Quantité limitée Oui.

ADR/RID : Code tunnel (D)

IMDG : Quantité limitée Yes Dispositions particulières 277

IATA : Quantité limitée Yes-

**Protections spéciales pour** 

l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyéthanol; ethanol; propane;

Butane (tous les isomères)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyethanol

### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Chine: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 12/13 précédente

### Section 15. Informations sur la réglementation

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam : Indéterminé.

### Section 16. Autres informations

### **Historique**

Date d'impression : 9/23/2021 Date d'édition/Date de : 9/23/2021

révision

Date de publication

précédente

: 2/5/2021

Version : 3.01

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Jugement expert
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Jugement expert

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 9/23/2021 Date de publication : 2/5/2021 Version : 3.01 13/13 précédente